



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/24

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FÉVRIER 2020

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juin 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le *procès-verbal du conseil d'administration du 21 février 2020, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.*

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 12 juin 2020.

Nombre de membres présents	31
Nombre de membres représentés	2
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0



Le président,

Lionel LARRÉ.

29 JUIN 2020

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

24 JUIN 2020